



Communiqué de presse

102/23

Montreuil, le 26 novembre 2023.

« Ils bossent ici, ils vivent ici, ils restent ici » : cette règle s'applique aussi aux médecins PADHUE !

Une journée d'action « anti-précarité » des médecins PADHUE organisée à l'initiative des syndicats UFMICT-CGT, SUPADHUE et de l'association IPADECC se tiendra le mercredi 29 novembre 2023. Elle est accompagnée d'un préavis de grève et d'une demande d'audience au ministre de la Santé et de la Prévention.

Plus de 3 000 médecins PADHUE, non lauréats des EVC (Epreuves de Vérification des Connaissances) précédentes et non dans les critères de la loi de régularisation de juillet 2020 servent dans l'Hexagone, sous la responsabilité d'un médecin senior comme Praticiens Attachés Associés. Leur statut, celui de PAA, est rémunéré 2 200 € mensuels ou 1 500 € quand ils sont Faisant Fonction d'Interne ou stagiaires associés. C'est bien l'une des premières discriminations au sein de l'hôpital public où ils exercent majoritairement !

Depuis un an et jusque fin décembre prochain, le statut de PAA a été mis en voie d'extinction définitive, après deux reculs ministériels sous la pression des directeurs d'hôpitaux.

Au-delà du 31 décembre 2023, les PADHUE qui ne seront pas lauréats des EVC 2023, dont le *numerus clausus* est abaissé à 16%, n'auront aucune possibilité de renouvellement de leur contrat, pourtant légalement possible, ni du renouvellement de leur titre de séjour, qui dépend également de l'existence d'un contrat de travail. C'est la double peine !

Nos syndicats, l'UFMICT-CGT, le SUPADHUE et l'association IPADECC demandent à être reçus dans une lettre adressée au ministre de la Santé et de la Prévention pour éviter le licenciement massif des PADHUE au 31 décembre 2023.

La demande de nos syndicats et association porte sur l'attribution à tou.te.s les PADHUE du territoire d'une autorisation d'exercice, jusqu'à un examen sur dossier leur permettant d'accéder à l'autorisation définitive de plein exercice. C'est déjà le cas en Antilles-Guyane où les ARS permettent, après examen sur dossier, une inscription sur liste d'aptitude selon le décret du 27 mars 2020. Ce droit de plein exercice donne tellement satisfaction que le Sénat vient de l'allonger de 5 ans (2030) dans le vote de la PPL (Projet Parlementaire de Loi) Valletoux. Ce qui est possible aux Antilles doit l'être en métropole ! Il s'agit là d'une nouvelle discrimination rendant précaire leur situation.

Quant aux 86% de PADHUE non lauréats des EVC 2023, les résultats seront publiés le 12 décembre, ils ont été prévenus par un courriel des directions : « *En l'absence de succès aux EVC, votre contrat ne sera pas renouvelé* ». Quelle ironie quand il existe une telle pénurie médicale !

***Un rassemblement des médecins PADHUE se tiendra le mercredi 29 novembre 2023
à partir de 11h00, Place Laroque, 75015 Paris.***

Un point presse se tiendra à partir de 10h00, auquel vous êtes invité.e.